



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## opérations de vote

Question écrite n° 71263

### Texte de la question

M. François de Ruyg attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la fiabilité des machines à voter. Ces machines posent le problème de la sûreté des scrutins car il existe des risques de panne informatique ou de manipulation. La procédure de vote électronique apparaît excessivement opaque, et sa fiabilité doit être améliorée (ce que le Gouvernement avait lui-même admis dans la réponse à la question de M. Dominique Le Mèner publiée au Journal officiel le 11 août 2009). S'il n'y a pas encore eu d'incident majeur causé par le vote électronique en France, des pays comme la Belgique et les Pays-Bas ont dû faire face à des défaillances importantes. De même, l'Allemagne comme l'Irlande ont décidé de revoir, voire de renoncer au vote électronique, devant son manque de fiabilité. Au-delà, c'est toute une conception de l'acte électoral et de sa solennité qui est remise en cause par le développement des machines à voter. En effet, le dépouillement du vote, et toute son importance démocratique et symbolique, n'a plus lieu d'être, et toute une part de la "liturgie républicaine" est remise en cause. Face à ce constat, il lui demande ce qu'il compte faire pour résoudre ces faiblesses techniques et s'inquiète de la perte de sens qu'une telle technologie engendre sur l'acte électoral.

### Texte de la réponse

Il est rappelé à l'honorable parlementaire que « les machines à voter doivent être d'un modèle agréé par arrêté du ministre de l'intérieur » selon les termes de l'article L. 57-1 du code électoral. Cet agrément atteste que la machine à voter est apte à assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des opérations de vote et par là même la sûreté du scrutin.

### Données clés

**Auteur :** [M. François de Ruyg](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (1<sup>re</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71263

**Rubrique :** Élections et référendums

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 février 2010, page 1586

**Réponse publiée le :** 10 août 2010, page 8861